Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 80 (1971)

Heft: 3

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

T. 14 80 s. s/5.—

Paysage marin, «Mutiny of the Bounty».

Surcharge semblable et croix rouge, surcharge bleue. Non

T. 15 90 s. s/5.—

dentelé. Brun foncé / jaune pâle. Type T. 14. Surcharge dito violette. Non dentelé. Brun foncé / jaune pâle.

m. m. t.

De semaine en semaine

Le Conseil de direction a décidé du programme d'activité 1971-73

A l'occasion de sa séance du 28 janvier, le Conseil de direction de la Croix-Rouge suisse a approuvé un programme de travail s'étendant sur la période 1971 - 73. Ce programme insiste tout particulièrement sur la formation de personnel paramédical et le perfectionnement des cadres, sur la réforme de l'organisation régionale du service de la transfusion de sang, sur une intensification de la collaboration avec la Protection civile et sur le renforcement de l'activité d'entraide en cas de catastrophe et d'autres états d'urgence, en Suisse et à l'étranger.

Le Conseil de direction a approuvé le budget de l'organisation centrale pour 1971, présenté par le trésorier général M. H.-B. Gamper; y compris le service de la transfusion de sang, ce budget prévoit des dépenses de l'ordre de 24,6 millions de francs.

Le Président de la Croix-Rouge suisse, Prof. Hans Haug, renseigna les participants sur la mise sur pied de l'aide en cas de catastrophe à l'étranger prévue par les autorités fédérales. Le Conseil de direction a réaffirmé le désir de la Croix-Rouge suisse de participer à la création d'un contingent d'intervention formé de spécialistes. Les mesures les plus importantes paraissent être la constitution d'une réserve de personnel et des moyens matériels nécessaires. Il est important que la nouvelle organisation n'améliore pas seulement les possibilités d'action de la Confédération, mais aussi celles du CICR, de la Croix-Rouge suisse et d'autres œuvres suisses d'entraide. Il convient de soutenir la volonté individuelle d'aider qui se manifeste toujours et de renforcer l'activité privée d'entraide.

Les participants furent ensuite renseignés sur les opérations de secours que mène actuellement la Croix-Rouge suisse au Vietnam, au Laos, en Guinée équatoriale, en Turquie, en Roumanie, au Pérou et au Pakistan oriental, ainsi qu'en faveur des réfugiés tibétains en Inde et en Suisse.

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



Service des infirmières

Succédant à Mlle Magdelaine Comtesse, Mlle Nina

Vischer assume dès le 1er avril 1971 la tête du Service des infirmières de la Croix-Rouge suisse.

Psychiatrie

En 1970, la Croix-Rouge suisse a contresigné 132 diplômes d'infirmiers et d'infirmières en soins psychiatriques.

Hygiène maternelle et en pédiatrie

La Croix-Rouge suisse vient de reconnaître à titre définitif quatre nouvelles écoles d'infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie, soit en Suisse romande: l'Ecole de puériculture des Grangettes, Chêne-Bougeries, et en Suisse alémanique: les Ecoles d'infirmières de l'Elfenau, à Berne, de la Suisse orientale, à St-Gall et de l'Hôpital pédiatrique de Zurich.

Cours

Un cours de monitrices de l'enseignement des soins au foyer a eu lieu pour la première fois à La Chaux-de-Fonds, avec la participation de sept infirmières diplômées, tandis que dix infirmières tessinoises ont suivi à Bellinzone un cours de monitrices de l'enseignement des soins à la mère et à l'enfant.

Entraide



Médecins et infirmières suisses à l'hôpital de Luang Prabang, au Laos

L'équipe médicale de la Croix-Rouge suisse, composée de 2 médecins, 3 infirmières, 1 infirmier, 1 laborantine et 1 assistante technique en radiologie, poursuit son travail entrepris à la fin novembre 1970 à l'hôpital civil de Luang Prabang sans être inquiétée par les combats qui ont lieu en dehors de la ville où la vie quotidienne demeure paisible.

L'équipe collabore d'une manière réjouissante avec les médecins et le personnel indigènes de l'hôpital. Leur activité, qui doit durer deux ans, a pour but d'améliorer les traitements médicaux. Conjointement et dans le cadre du programme d'entraide suisse, l'hôpital civil sera équipé des appareils qui lui font défaut, d'installations, de linge d'hôpital, de médicaments, etc. La cuisine et la salle de radiologie ont déjà été refaites et on a repeint à neuf cinq salles de malades. On envisage également la construction d'un pavillon pour les parents qui, selon l'usage du pays, accompagnent leurs malades et s'en occupent pendant leur hospitalisation.

L'équipe médicale a également étendu son activité jusqu'à un village des environs, où elle tient une policlinique trois fois par semaine. Elle a organisé en outre un petit service de transfusion de sang pour couvrir les besoins en sang frais. Au Laos, en effet, le don de sang gratuit était jusqu'ici inconnu.

Famine au Kenya

Depuis le mois de janvier, la Croix-Rouge du Kenya s'efforce de secourir 150 000 nomades menacés de famine par suite de l'état de sécheresse continu qui règne dans le nord-ouest du pays.

Répondant à un appel de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse a expédié à Nairobi, en date du 27 février, 5 tonnes de lait en poudre et 250 000 tablettes de multi-vitamines. La Confédération prend à sa charge les quatre cinquièmes de la dépense. Ces secours ont été transportés gratuitement par la Compagnie aérienne d'Afrique orientale.

Des batteries de cuisine pour les sinistrés de Tuscania en Italie

A la suite du séisme qui a ravagé la ville de Tuscania le 6 février dernier, 1500 sans abri ont trouvé refuge dans des tentes de l'armée, aux abords de la localité.

D'entente avec la Croix-Rouge italienne, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir aux sinistrés de Tuscania 500 batteries de cuisine, d'une valeur de fr. 80.— chacune et se composant de marmites, de casseroles et de baquets ainsi que des services de 6 tasses, 12 assiettes et des couverts pour 6 personnes. Ces ustensiles étaient en dépôt à la Centrale de matériel de la Croix-Rouge suisse et ont pu être expédiés sans retard.

Fr. 220 000.— pour une aide au Vietnam du Sud

Le Comité central de la CRS a accordé récemment un nouveau crédit de fr. 220 000.— en faveur des victimes de la guerre au Vietnam du Sud. Une somme de fr. 100 000.— a été remise à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge qui l'utilisera pour l'achat sur place de vivres, de tissus

pour vêtements, de nattes et autres articles qui seront distribués par les soins de la Croix-Rouge sud-vietnamienne. Cette dernière est très active et peut compter sur la collaboration d'un important effectif d'aides volontaires bien formés. Ces derniers s'occupent des réfugiés, des personnes déplacées, des sinistrés. Un délégué de la CRS, Ulrich Schüle, qui a accompli une mission de longue durée au Vietnam du Sud, s'est occupé notamment de l'instruction de ces volontaires, tout en participant à la création d'un vaste réseau de dispensaires répartis dans tout le pays. La CRS s'apprête aussi à fournir à ces dispensaires des médicaments d'une valeur de fr. 120 000.—qui parviendront au Vietnam du Sud par voie maritime.

Au Pakistan oriental

M. Anton Wenger, délégué au Pakistan oriental par la Croix-Rouge suisse à la mi-janvier et chargé notamment des divers dépôts de secours de la Croix-Rouge et des distributions aux sinistrés a regagné la Suisse à la mi-mars. Il a pu se rendre compte du très bon travail fourni par la Croix-Rouge pakistanaise et ses volontaires qui se sont dévoués sans compter. Les distributions de secours sont désormais achevées.

Alors qu'au tout début des opérations de secours, il n'avait pas été possible — vu le nombre extrêmement élevé des sinistrés — de remettre plus d'une couverture par famille, l'on a pu par la suite distribuer à chacune d'elles une à deux couvertures, ainsi que des vêtements et des vivres.

Mais la région sinistrée, a précisé notre délégué, est un tonneau sans fond et il faudra encore de très grands efforts pour couvrir tous les besoins existants: approvisionnement en eau potable, assainissement des habitats, construction d'abris, installation de dépôts contenant des articles de secours d'urgence, développement de centres scolaires, application de mesures d'hygiène, planisme familial, services sanitaires, amélioration des cultures. Désireuse d'apporter son aide au plus grand nombre possible de sinistrés, la Croix-Rouge suisse étudie présentement divers projets d'aide de longue portée.

Aide à des Suisses de l'étranger

Conformément à une proposition du Consulat de Suisse à Gênes, approuvée par le Département politique fédéral, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a voté l'octroi d'un crédit de fr. 32 000.— pour permettre d'apporter une aide à des Suisses de condition modeste vivant à Gênes et qui subirent des pertes matérielles à la suite des inondations d'octobre 1970.